



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 avril 2022

#### DATE DE CONVOCATION

15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-et-un avril** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT (arrivé à 18h45), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir de M. Vincent DANCOURT jusqu'à 18h45), M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, pouvoir de M. Paul MURANO), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (Pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

21/04/2022/04

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	36
<b>PRÉSENTS :</b>	26
<b>VOTANTS :</b>	34

**Objet : Projet de création d'un arrêt de car dédié aux accueils des enfants à « la Ferme aux escaliers » sur la route départementale 968 à Aiserey**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et en particulier son article 4.15 relatif aux compétences Enfance-Jeunesse et Famille,

Afin de garantir un maximum de sécurité aux enfants et aux adultes accompagnants qui se rendent régulièrement en autocar à la Ferme aux escaliers dans le cadre des activités d'accueils de loisirs et périscolaires organisées par la Communauté de Communes, il a été envisagé, en collaboration avec la commune d'Aiserey et le Département de Côte d'Or, la création d'un arrêt de car à proximité.

En effet actuellement, les autocars stationnent sur la place du village et les enfants se rendent à pied sur le site en empruntant le trottoir longeant la RD 968.

Ce projet dont l'étude de faisabilité a été conduite par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) est joint en annexe à la présente délibération.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

L'estimation de l'enveloppe financière de ce projet est de 37 758,82 € (soit trente-sept mille sept cent dix euros et cinquante-huit centimes) H.T. soit 45 311,00 € (soit cinquante-trois mille cent un euros et cinquante-huit centimes) T.T.C., elle comprend les travaux suivants :

- Déplacement d'une borne à incendie,
- Abaissement du mur jouxtant le futur arrêt de bus,
- Travaux de voirie et de génie civil :
  - terrassement, démolition de structure de voirie, dépose et repose des caniveaux, bordures et tampons, fourniture et mise en place du béton désactivé, du grave bitume, de l'enrobé et du marquage au sol.

Préalablement à ces travaux, un poteau EDF a été supprimé et un poteau TÉLÉCOM déplacé à la demande de la commune d'AISEREY.

Il est à noter l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les modifications apportées au muret jouxtant le projet.

**Considérant** par ailleurs, que sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil Communautaire, Monsieur le Président sollicitera, dans le cadre de ses délégations données par le Conseil communautaire par délibération du 09 juillet 2020, un concours financier du Département aux titres de la répartition du produit des amendes de police et de l'appel à projet voirie,

**Considérant**, également que ce projet donnera lieu à la mise en place d'une Convention avec le Département de la Côte d'Or afin de déterminer les aspects techniques, financiers et juridiques de l'opération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE**, le projet, établi en collaboration avec la commune d'Aiserey et le Département de Côte d'Or, de création d'un arrêt de bus dédié à l'accueil des enfants et des adultes accompagnants dans le cadre des activités d'accueils de loisirs et périscolaires,
- **PRÉCISE** que Monsieur le Président, sollicitera sur ce projet, dans le cadre de ses délégations, une subvention auprès du Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir pour la réalisation de ce projet avec le Département et la commune d'Aiserey,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 avril 2022

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)